

ment parlementaire. Il a altéré les pouvoirs légitimes du Conseil du Trésor à ses propres fins plutôt qu'à celles du Parlement et de la population.

[Français]

C'est encore un autre problème constitutionnel que le gouvernement devrait régler au plus vite, et nous, qui sommes les anciens membres de la Chambre des communes, nous rêvons du temps où cet argument constitutionnel, cette question constitutionnelle a été appliquée à la Chambre des communes, où c'étaient les représentants du peuple qui devaient contrôler les argents des contribuables, parce qu'ils avaient été élus pour contrôler les argents des contribuables, et non pas de voir aujourd'hui ce spectacle par lequel le gouvernement tente, par toutes sortes de moyens, de contrôler les argents des contribuables sans qu'ils soient acceptés par le peuple, soit par leurs représentants à la Chambre des communes.

C'est encore une autre question constitutionnelle. C'est pour cela que, de plus en plus, les membres de la Chambre des communes, également ceux du Sénat, se posent des questions sur le rôle qu'a la Chambre des communes vis-à-vis l'administration, vis-à-vis le pouvoir exécutif. Alors, si le pouvoir exécutif décide tout simplement de contrôler les argents, il doit tout de même rappeler que la population a envoyé à la Chambre des communes des députés justement pour contrer les argents, les impôts que l'on paye. Mais, évidemment, si le gouvernement décide de passer outre à ce pouvoir qu'a le Parlement, nous nous dirigeons tout simplement vers un système présidentiel. C'est ce que, actuellement, nous sommes en train d'établir à la Chambre des communes. Je ne dis pas que c'est un mauvais système. Toutefois, jusqu'à ce que la Constitution soit changée, je crois que l'on doit revenir au gouvernement responsable, celui qui doit répondre, vis-à-vis des élus du peuple, des dépenses du gouvernement en place.

● (1520)

[Traduction]

Toutefois, le gouvernement Trudeau s'est efforcé d'asservir le Parlement, honorables sénateurs. Il a utilisé tous les moyens et cherché toutes les occasions possibles d'étouffer et d'entraver l'opposition. Il refuse de se soumettre à un examen approfondi, car il préfère que les électeurs ignorent combien il est incompetent.

Le gouvernement actuel a aboli la discussion générale sur les prévisions budgétaires à l'autre endroit. Les crédits sont répartis parcimonieusement entre les divers comités de la Chambre. En outre, une limite de temps a été imposée. Les prévisions budgétaires doivent être examinées durant une certaine période, sinon elles sont renvoyées du comité et mises aux voix sans débat à la Chambre. Voici ce que le gouvernement Trudeau entend par démocratie de participation: «Ne donnez pas l'occasion à l'opposition de montrer à quel point nous sommes incapables, ou ce sera à tout coup notre fin.»

Une autre chose que notre gouvernement a faite depuis son accession au pouvoir en 1968, c'est d'augmenter énormément ses recettes sous prétexte de réformer le régime fiscal. Il a proposé un projet de loi tout à fait incompréhensible sur l'impôt et il a eu recours à la clôture pour le faire adopter par le Parlement. Il a imposé des taxes de force aux Canadiens en ôtant à leurs représentants le droit de se plaindre. Est-ce là le genre de démocratie que le premier ministre, M. Trudeau, prônait dans sa campagne électorale de 1968, lorsqu'il parlait de démocratie de participation?

Notre gouvernement, honorables sénateurs, ne s'efforce pas d'agir au mieux des intérêts de notre pays. Il est trop occupé à se préparer pour sa prochaine réélection. Je ne peux guère l'en blâmer. Ce sont de bons politiciens. Ils sont au pouvoir depuis longtemps. Parfois je pense que le parti conservateur n'a pas assez l'esprit politique. Il n'est pas souvent au pouvoir et lorsqu'il y est, il fait parfois tout pour le perdre.

Les Canadiens devraient savoir que les rapports annuels sur l'administration des ministères gouvernementaux ne sont pas souvent présentés dans le délai prévu aux termes de la loi. Ils devraient savoir que notre gouvernement refuse régulièrement de fournir les renseignements demandés par des comités parlementaires; que le gouvernement tarde à soumettre les rapports à l'examen des comités, afin de s'assurer que l'on ne découvrira pas ce qu'il a fait.

On nous donne toutes sortes de raisons spécieuses pour ne pas fournir les renseignements demandés. Il existe toutes sortes d'études secrètes auxquelles les parlementaires n'ont pas accès, bien que les contribuables qu'ils représentent aient payé pour ces études. Par exemple, le Conseil du Trésor, avec l'appui total du gouvernement, a perdu son crédit en tant qu'administrateur des fonds publics. Il ne travaille plus pour le Parlement, mais pour le gouvernement. Il ne cherche plus à régulariser les dépenses, mais il s'efforce plutôt de dissimuler les gaspillages et les abus.

Il y a ces infâmes «crédits de un dollar» dans le budget. Ils ont permis aux programmes du gouvernement de se poursuivre sans mandat statutaire détaillé et sans rapport au Parlement.

Il y a également les non moins célèbres fonds renouvelables, qui permettent de soustraire de vastes sommes provenant des deniers publics à l'examen du Parlement pour les placer sous le contrôle du gouvernement qui peut les dépenser sans craindre la critique publique ou celle du Parlement. Habituellement, l'argent que le gouvernement ne dépensait pas au cours d'une année retournait au Fonds du revenu consolidé, contrôlé par le Parlement, mais ce n'est plus le cas. Le gouvernement actuel a veillé à cela. Il veut cet argent et il ne veut pas qu'on sache comment on l'utilisera.

Dans ce viol organisé du droit traditionnel et constitutionnel du Parlement au contrôle des dépenses du gouvernement, le dernier coup porté est tout récent. Il porte sur la question des crédits faisant l'objet d'une opposition. Le système des crédits faisant l'objet d'une opposition est une des méthodes dont dispose le Parlement pour diminuer le budget d'un organisme ou d'un ministère. Selon le Règlement, un député peut émettre un avis d'opposition aux dépenses budgétaires discutables.

Cette année, il y a eu opposition à ces crédits d'un montant de 30 millions de dollars dans les prévisions de dépenses du gouvernement. L'idée était de provoquer un vote inscrit à l'autre endroit pour voir si ces crédits étaient approuvés par les représentants du peuple. Après tout, c'est à cela que servent les parlementaires. Ce n'a pas été le cas—pas dans cette démocratie libérale de participation. Le gouvernement a avancé des arguments legalistes spéciaux pour empêcher qu'il y ait un vote inscrit sur certains postes budgétaires. Le gouvernement actuel a en réalité empiété sur le privilège traditionnel d'un parti de l'opposition, c'est-à-dire d'essayer de restreindre n'importe quel poste budgétaire.

A long terme, ceci rendra le Parlement totalement impuissant. L'opposition ne pourra plus s'opposer aux